

Perdre un parent : les démarches et tout le reste

Fichier de suivi, à imprimer ou à remplir à l'écran

Ce fichier reprend les outils du livre, dans l'ordre où ils s'y présentent, avec la place pour écrire. Il ne vous apprend rien de plus que le livre : il vous évite de le rouvrir à chaque étape.

Le diagnostic de votre situation

☐ Un décès attendu ou un décès soudain, ce qui change ce que vous aviez pu anticiper.

☐ Les personnes avec qui les décisions se partagent, ou l'absence de ce partage.

☐ Ce qui doit être décidé dans les tout premiers jours, distingué de ce qui peut attendre.

☐ La personne, même pour une tâche simple, déjà disponible pour vous aider.

Les étapes dans l'ordre où elles se posent

1. Le constat de décès, établi par un médecin.
2. La déclaration du décès à l'état civil, dans le délai fixé par la loi.
3. La réunion des documents nécessaires, rassemblés une fois pour toutes.
4. Le choix d'une entreprise de pompes funèbres.
5. Le choix du mode d'obsèques, inhumation ou crémation.
6. L'organisation de la cérémonie.
7. La notification des organismes concernés.
8. Le premier rendez-vous avec un notaire, si la situation le justifie.

Avant de trancher le mode d'obsèques

☐ Une volonté exprimée par le défunt, orale ou écrite, existe-t-elle ?

☐ Ce que la famille peut porter, matériellement et financièrement.

☐ Les convictions religieuses ou philosophiques du défunt, si elles sont connues.

- ☐ La personne désignée pour trancher en cas de désaccord persistant entre proches.
-

Le comparatif à faire avant de signer

- ☐ Un devis détaillé et écrit, poste par poste, d'au moins deux entreprises différentes.
-
- ☐ L'existence d'un contrat obsèques, d'une assurance décès ou d'un capital versé par un organisme.
-
- ☐ Les modalités de paiement proposées, et si elles conviennent à votre situation.
-
- ☐ La possibilité de régler directement depuis les comptes du défunt, à vérifier auprès de votre banque ou de votre notaire.
-

Qui prévenir, et de quoi

- ☐ Le parent survivant, en partageant les tâches sans lui retirer ses décisions.
-
- ☐ Les frères et sœurs, avec une répartition explicite des démarches.
-
- ☐ Votre employeur, pour connaître le congé auquel vous avez droit.
-
- ☐ Vos enfants, avec une explication adaptée à leur âge.
-
- ☐ L'entourage du défunt, par un avis de décès, si besoin délégué à un proche.
-

Récapitulatif des erreurs à éviter

- Signer le premier devis de pompes funèbres sans comparer.
- Laisser une seule personne porter toute la charge des démarches.
- Précipiter, sous le coup de l'émotion, des décisions qui pouvaient attendre.
- Ne pas vérifier l'existence d'un contrat obsèques ou d'une assurance décès.
- Laisser un conflit familial ancien s'imposer sur les décisions liées aux obsèques.
- S'isoler plutôt qu'accepter une présence maladroite mais réelle.

Ce qui mérite d'être revu dans les mois qui suivent

- ☐ Les démarches de succession, à reprendre avec le notaire une fois les obsèques passées.

- ☐ Le contact avec le parent survivant, maintenu au-delà des premières semaines.

- ☐ Les dates qui pourraient raviver une difficulté, anticipées sans être redoutées.

- ☐ Le recours à un accompagnement professionnel, si le chagrin ne s'atténue pas avec le temps.
